Prévention et santé
Prestations

Les enjeux d'une politique de santé et sécurité au travail sont de quatre ordres

HUMAIN
Dans le but de préserver l'intégrité physique et la santé des agents et d'améliorer les conditions de travail.

ORGANISATIONNEL
Pour améliorer l'environnement de travail et réduire l'absentéisme.

ÉCONOMIQUE
Afin de diminuer les coûts relatifs à la réparation, à l'indemnisation d'un accident ou d'une maladie.

JURIDIQUE
Pour éviter les pénalités et les condamnations.

Le CDG 77 vous accompagne vers une démarche globale de prévention et de gestion des risques en mettant à votre disposition son équipe pluridisciplinaire un certain nombre de jours par an, selon le nombre d'agents de votre collectivité, sans surcoût.

Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), ergonome, conseiller de prévention et psychologue du travail sont à votre écoute !

Visite CHSCT à Brou-sur-Chantereine

Les missions proposées

- Visite d'inspection.
- Accompagnement à l'élaboration du document unique.
- Action en milieu du travail.
- Analyse des accidents du travail.
- Participation au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Diagnostic des Risques psychosociaux (RPS).
- Étude ergonomique.
- Groupe de parole.
- Médiation.
- Formations thématiques (premiers secours, gestes et postures, signalisations temporaires de chantier, produits chimiques, RPS, CHSCT, travail sur écran).

Visite d'inspection à Torcy

Formation Secouriste du travail

Nombre de jours d'intervention par strate

Pour bénéficier des compétences du pôle prévention, vous disposez d'un crédit de jour(s), inclus dans votre cotisation annuelle, selon votre effectif.
Toutefois, en cas de besoins supplémentaires, vous pouvez dépasser ce crédit pour un coût de 54,50 €/heure. (collectivités affiliées).

Strate		Nombre de jours d'intervention
0 à 19 agents	→	1 jour/an
20 à 49 agents	→	2 jours/an
50 à 149 agents	→	3 jours/an
150 à 349 agents	→	4 jours/an
+ 350 agents	→	5 jours/an

Vous accédez également gratuitement :

→ à un accès aux évènements organisés par le pôle Prévention et Santé ;

→ au dispositif des formations obligatoires des Assistants de Prévention (une formation par an pour un agent) ;

→ à des conseils sur des aspects techniques et règlementaires (par mail ou par téléphone).

Exemple

Une collectivité de 23 agents dispose de deux jours par an et peut ainsi accéder à :

→ une formation thématique au choix de deux demi-journées ou d'une journée (1 jour) ;

→ une étude ergonomique d'une journée (1 jour) ;

→ un module de formation d'Assistant de Prévention ;

→ des conseils en matière de prévention des risques selon ses besoins ;

→ tous les évènements dans les locaux du CDG ou en ligne organisés par le pôle.